



Certificat Fédéral Football 4

Le projet club

Total volume horaire : 32h

Objectifs	Etre capable de contribuer au projet de développement d'un club ou d'une structure de football, en sécurité
Public concerné	Educateurs toutes catégories Accompagnateurs d'équipes Joueurs, dirigeants, parents Arbitres
Prérequis	Etre licencié(e) FFF Sous licence U17 ou 16 ans révolus
Programme	Le projet associatif <ul style="list-style-type: none">➤ Identifier l'environnement institutionnel➤ Identifier les rôles, statuts et fonctions des acteurs du club➤ Appréhender les bases de la méthodologie de projet➤ Pérenniser le club, participer à la vie associative➤ Proposer des actions de développement et de promotion de l'activité➤ Participer activement à la communication interne et externe➤ Assurer le suivi et évaluer les actions Le projet sportif et éducatif <ul style="list-style-type: none">➤ Transmettre et faire respecter les valeurs éducatives du football.➤ Prévenir les risques potentiels liés à l'ensemble des activités.➤ Prendre en compte les obligations légales et réglementaires.➤ Animer pédagogiquement le projet technique➤ Fédérer et structurer une équipe éducative
Méthodes et Supports	<ul style="list-style-type: none">- Pédagogie de l'action : Etude de cas, observation, découvertes de nouveaux savoirs,- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires- Livret stagiaire remis en début de formation
Informations complémentaires	<p>La certification est décalée. Pour valider un certificat fédéral football, l'éducateur pourra s'inscrire à une session de certification à la condition :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'avoir suivi les deux modules du CFF concerné, et ce sans limites de temps,- D'être sous licence U17 ou avoir 16 ans révolus à la date de la certification. <p>En cas d'échec à la certification, le candidat n'aura pas à refaire la formation. Il devra s'inscrire dans une nouvelle session de certification. Il garde néanmoins le bénéfice des épreuves validées.</p> <p>En cas d'échec à la certification, le candidat n'aura pas à refaire la formation. Il devra s'inscrire dans une nouvelle session de certification.</p> <p>La certification comporte :</p> <ol style="list-style-type: none">1 La production d'un rapport de stage (guide projet), en lien avec une action que le candidat aura préparée (à partir d'un diagnostic), conduite et évaluée dans le cadre du projet club ou de la structure d'accueil.2 Un oral de 20' maximum assorti d'un entretien de 20' avec le jury.

Pour plus de renseignements, contactez votre ligue ou district